

DELIBERATIONS
du Conseil d'Administration de l'Université de Bourgogne

Séance du 27 mars 2014

POINT V.3 - 2^e alinéa :
Compte-rendu des travaux du CEVU du 17 mars 2014 exerçant les compétences de la
Commission de la Formation et de la Vie Universitaire (CFVU) :
compte rendu des travaux de la commission de la Pédagogie du 4 mars 2014 :
appel à projets Equipements pédagogiques 2014

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

- VU le code de l'Education
- VU les statuts de l'Université de Bourgogne
- VU l'avis du CEVU du 17 mars 2014

APRES EN AVOIR DELIBERE,

APPROUVE avec 19 pour (unanimité) : les critères de sélection et le calendrier de gestion pour
l'appel à projets Equipements pédagogiques 2014.

Dijon, le 28 mars 2014

Le Président de l'Université de Bourgogne,

Alain BONNIN

P.J. : - Relevé synthétique des avis du CEVU
- Compte-rendu de la commission de la Pédagogie du 4 mars 2014

Délibération transmise au Recteur Chancelier de l'Université de Bourgogne

Délibération publiée sur le site internet de l'établissement